



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Republique Française

Arrêté n°AT-03-2024

Département de la Haute-Garonne

COMMUNE DE VALLEGUE

Le Maire de la commune de VALLEGUE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Considérant la demande en date du 30/01/2024 de l'entreprise EC-VA-NA (15 chemin Emphy Vieux 81100 CASTRES) représentée par M. BAUDIN Walter pour l'abattage et la taille d'arbres au bénéfice de la commune de Vallègue suite à une expertise. Intervention d'une durée maximale de 12 jours calendaires en agglomération à compter du 5 février 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1

L'entreprise EC-VA-NA est autorisée à effectuer l'abattage et la taille des arbres indiqués par le diagnostic suite à l'expertise, place de l'église à Vallègue.

Cette autorisation est valable à compter du 5 février 2024 et pour une durée maximale de 12 jours calendaires.

Article 2

Pendant les périodes de travaux effectifs, le demandeur sera responsable de la pose, du maintien et du retrait de la signalisation spécifique au chantier.

Pour les besoins du chantier, une circulation alternée sera mise en place par feux tricolores (selon la norme CF24).

Un empiètement de la chaussée sera nécessaire. Une largeur de voie de 2,5m sera maintenue.

Article 3

Pendant lesdits travaux, le dépassement sera interdit ainsi que le stationnement des véhicules. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 4

Toute infraction sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie de VALLEGUE.

Article 6

L'entreprise EC-VA-NA ainsi que le Maire de la commune de VALLEGUE, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallègue, le 1^{er} février 2024

Le Maire de Vallègue,
Rémy ZANATTA

